

Communiqué

Le ministère de l'éducation informe que les élèves du Baccalauréat, privés des examens lors des dernières sessions et qui viennent de bénéficier d'une grâce exceptionnelle, peuvent participer aux épreuves de la session de **juin 2011** en candidature libre.

Les élèves concernés sont priés de contacter le commissariat régional de l'éducation relevant de leur gouvernorat pour entamer les procédures nécessaires dans un délai ne dépassant pas le **5 mars 2011**.